

Bruxelles, le 16 août 2021
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0272(NLE)**

**11275/21
ADD 1**

**TRANS 502
COWEB 93
ELARG 45**

PROPOSITION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	13 août 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2021) 479 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne l'adoption du budget de la Communauté des transports pour 2022

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2021) 479 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2021) 479 final - ANNEXE



Bruxelles, le 13.8.2021
COM(2021) 479 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de décision du Conseil

relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne l'adoption du budget de la Communauté des transports pour 2022

ANNEXE

PROJET DE

DÉCISION 2021/ DU COMITÉ DE DIRECTION RÉGIONAL DE LA COMMUNAUTÉ DES TRANSPORTS

du...

relative à l'adoption du budget de la Communauté des transports pour l'année 2022

LE COMITÉ DE DIRECTION RÉGIONAL DE LA COMMUNAUTÉ DES TRANSPORTS,
vu le traité instituant la Communauté des transports, et notamment son article 24,
paragraphe 1, et son article 35,

DÉCIDE:

Article premier

Le budget de la Communauté des transports pour l'année 2022, joint à la présente décision,
est adopté.

Article 2

- (1) Conformément à l'article 10, paragraphe 1, des règles financières et des procédures de vérification des comptes applicables à la Communauté des transports, les crédits d'une ligne budgétaire donnée du budget 2022 peuvent être utilisés à des fins que le budget attribue à une autre ligne budgétaire, dans la limite totale de 10 % des crédits de l'ancienne ligne budgétaire. Cette disposition ne s'applique pas à la ligne budgétaire relative aux ressources humaines.
- (2) Les crédits reportés en vue de répondre à des obligations contractées à la fin de l'année 2021, tels que spécifiés dans le budget ci-joint, ne sont pas éligibles pour l'utilisation visée au premier alinéa. Ils ne sont pas pris en compte pour déterminer le montant maximal correspondant à la limite de 10 % qui y est visée.

Article 3

- (1) Les crédits qui n'ont pas été engagés à la fin des exercices 2020 et 2021 sont annulés et remboursés aux parties selon les pourcentages fixés à l'annexe V du traité instituant la Communauté des transports et les contributions effectivement versées.

Fait à ..., le ... 2021

Par le comité de direction régional

Le président

BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DES TRANSPORTS POUR L'ANNÉE 2022

Ligne budgétaire	Montant (en EUR)
1. Secrétariat permanent	
1.1. Ressources humaines	1 504 868
1.2. Frais de déplacement	156 910
1.3. Frais de bureau, équipements et logiciels	481 300
1.4. Autres coûts et services, y compris: - Services externalisés et autres (audit, visibilité, formation du personnel, frais bancaires) - Frais de réunions et de conférences - Frais d'équipement informatique et de communication - Frais de recrutement	274 710
1.5. ÉTUDES, Assistance technique à l'appui de la mise en œuvre de l'acquis de l'UE et Plans d'action.	220 000
2. Conseil ministériel	
2.1. Frais de réunions et de conférences	30 400
3. Comité de direction régional	
3.1. Frais de réunions et de conférences	18 560
4. Comités techniques	
4.1. Frais de réunions et de conférences	154 800
5. Forum social	
5.1. Frais de réunions et de conférences	10 800
6. Comité budgétaire	
6.1. Frais de réunions et de conférences	6 800
Réserve (environ 8 % des nouveaux crédits)	142 957
Total crédits nouveaux	2 859 158
Réserve budgétaire (environ 5 %):	142 957

Total général	3 002 105¹
Contribution de l'UE (80 % des nouveaux crédits)	2 401 684
Contribution des parties de l'Europe du Sud-Est (20 % des nouveaux crédits: l'annexe V du TCT donne la répartition par pays).	600 421

¹ Montant indicatif, montant final à confirmer lorsque le montant total reporté de 2020 sera connu